

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 07 MAI 2021**

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 07 du mois de mai à seize heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à Mme Ghislaine OPET
M. Éric LATCHOUMANIN à M. Georges COUPPE DE K/MARTIN

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021

PRESENTATION

Lors de la séance publique du 29 janvier 2021, l'assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2021. Ce dernier, voté en équilibre, s'élève à 7 166 966 € à la section de fonctionnement et à 14 083 679 € à la section d'investissement.

Il convient maintenant de se prononcer sur le budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Pour rappel, celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2020 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2020 ;
- la décision modificative n° 1 qui amende le budget primitif 2021.

I. LE REPORT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020

Dans le cadre de l'approbation du compte administratif 2020, les recettes engagées n'ayant pas fait l'objet de titres et les dépenses engagées non mandatées s'établissent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	7 372 485,20 €	12 679 364,71 €	5 306 879,51 €
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	7 372 485,20 €	12 679 364,71 €	5 306 879,51 €

Les reports de crédits font l'objet d'une reprise au sein du budget supplémentaire dans la colonne « restes à réaliser ».

II. LA REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Le budget supplémentaire 2021 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément au compte administratif et à la délibération d'affectation du résultat :

➤ à la section de fonctionnement :
en recette : Au compte 002 « résultat reporté de la section de fonctionnement » la somme de 926 788.68 €,

➤ et à la section d'investissement :

en dépense : Au compte 001 « résultat d'investissement reporté », la somme de 3 036 707.20 €.

III. LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2021

Les propositions nouvelles se déclinent ainsi qu'il suit :

A. Section de fonctionnement

1) Dépenses

- Au chapitre 014, atténuations de produits, il est proposé d'abonder le compte 7398 « reversements, restitutions et prélèvements divers » d'un montant de 193 125.18 €,
- Au chapitre 012, charges de personnel, il est proposé d'ajouter 100 000 €, au compte 64111 « rémunération principale »,
- Au chapitre 67, charges exceptionnelles, il est proposé d'augmenter le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs) de 69 999.50 €.
- En opération d'ordre, au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections », il est proposé d'ajouter la somme de 899 144 €, au compte 6811 « dotation aux amortissements et provisions »,

2) Recettes

- En opération d'ordre, au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections », il est proposé de mettre 335 480 € au compte 777 « quote-part subvention d'investissement transférable ».

Le budget supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant total de 1 262 268.68 € (résultat reporté et propositions nouvelles).

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 042	899 144,00 €			
Chapitre 014	193 125,18 €			
Chapitre 012	100 000,00 €			
Chapitre 67	69 999,50 €			
Dépenses	1 262 268,68 €			1 262 268,68 €
Chapitre 042	335 480,00 €			
Recettes	335 480,00 €		926 788,68 €	1 262 268,68 €

B. Section d'investissement

1) Dépenses

Les chapitres suivants sont abondés comme suit :

- L'opération 14 « renforcement » de 1 302 918 €,
- L'opération 15 « extension » de 587 811.31 €
- L'opération 16 « sécurisation » de 66 000 €,
- L'opération 17 « enfouissement » de 461 722 €,
- L'opération 18 « éclairage public » de 300 000 €,
- Au chapitre 16 « emprunts » de 115 385 €
- En opération d'ordre, au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » aux comptes 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat », la somme de 335 480€.

2) Recettes

- En opération d'ordre, au chapitre 041, « opérations d'ordre de transfert entre section », au compte 28 « Amortissements des immobilisations » il est proposé de mettre au budget la somme de 899 144 €.

Le budget supplémentaire est équilibré en dépense et en recette d'investissement pour un montant total de 13 578 508.71 € (restes à réaliser, résultat reporté et propositions nouvelles).

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Opération 14	1 302 918,00 €			
Opération 15	587 811,31 €			
Opération 16	66 000,00 €			
Opération 17	461 722,00 €			
Opération 18	300 000,00 €			
Chapitre 16	115 385,00 €			
chapitre 040	335 480,00 €			
Dépenses	3 169 316,31 €	7 372 485,20 €	3 036 707,20 €	13 578 508,71 €
Chapitre 041	899 144,00 €			
Recettes	899 144,00 €	12 679 364,71 €		13 578 508,71 €

En conclusion

Le budget supplémentaire 2021 du syndicat s'élève à la somme de 14 840 777.39 €. Pour mémoire, le budget primitif s'élève à 22 652 330 €. Le budget global de l'exercice 2021 est de 37 493 107 €.

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2021

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'approbation de la commission finances réunie le 26 avril 2021,

Vu la délibération n°DEL-2020-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 en date du 29 janvier 2021,

Vu la délibération n°DEL-2021-DAF-09 adoptant compte administratif 2020 voté le 07 mai 2021,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	25
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2021 après s'être prononcé par chapitre aussi bien pour la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Article 2 : D'arrêter le budget supplémentaire 2021 conformément aux tableaux suivants :

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 262 268,68 €			1 262 268,68 €
Recettes	335 480 €	0 €	926 788,68 €	1 262 268,68 €

Section d'Investissement

	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	3 169 316,31 €	7 372 485,20 €	3 036 707,20 €	13 578 508,71 €
Recettes	899 144,00 €	12 679 364,71 €	0,00 €	13 578 508,71 €

Equilibre global du budget supplémentaire 2021

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	1 262 268,68 €	13 578 508,71 €	14 840 777,39 €
Recettes	1 262 268,68 €	13 578 508,71 €	14 840 777,39 €

Article 3 : Précise que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2020, après le vote du compte administratif 2020.

Article 4 : Le budget supplémentaire est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mardi 11 mai 2021
Président
DULAC Daniel

